

pourraient recevoir un petit salaire. Il a été mentionné que la communauté devrait choisir bien que la DD et la R conventionnelles soient rares dans une situation de réfugiés, on les dirigeants des patrouilles et qu'il faudrait préconiser des efforts en vue d'intégrer des pourrions maintenir certaines caractéristiques d'opérations de cette nature. La tâche du femmes. Les fonctions de ces patrouilles pourraient comprendre l'observation des désarmement des combattants pourrait être accomplie soit par les forces armées de périmètres intérieurs, la formation de patrouilles non armées dotées de radios et de l'Etat d'accueil ou, si une opération de soutien de la paix est en place, par des militaires lampes de poche, la dotation d'un centre de présentation de rapport et la mise en place, charges du maintien de la paix. Si le milieu est clement, il a été proposé qu'une force de au moyen des activités mentionnées plus haut, d'un système d'alerte rapide à des fins de police locale ou internationale se charge de cette fonction. Un processus de de gestion des camps afin de prévenir les activités destabilisatrices. Il faudrait que les désarmement ne prévienne pas forcément la présence d'armes dans les camps et les habitants des camps comprennent bien ces activités et les gestionnaires des camps devraient fournir aux patrouilleurs les instruments et la formation nécessaires pour qu'ils égard, on a estimé que les compétences policières en matière d'enquête et une s'acquittent de leur tâche. On a fait remarquer, toutefois, que les réfugiés risquent de se approche fondée sur des services policiers communautaires pourraient jouer un rôle de montrer réticents à rendre compte d'activités politiques et militaires dans le camp, donc, premier plan en vue de la réduction des menaces que font peser les armes à l'intérieur d'autres services policiers se révéleraient nécessaires.

- La nécessité de s'occuper de l'information et de la désinformation au sein des opérations ont tendance à mettre l'accent sur la confiscation forcée d'armes en masse camps. A cet égard, certains participants ont souligné l'importance qu'il y a à lancer des campagnes d'information neutres et crédibles sur les droits des réfugiés et à diffuser de Les participants à l'atelier étaient incertains sur le point de savoir si il convenait de l'information sur le pays d'origine. On a mis en évidence des réunions avec les dirigeants démobiliser les ex-combattants - ou dans leur pays d'origine, ou dans des centres de elus, des pièces de théâtre ou le recours à des émissions diffusées par radio, autant de éléments susceptibles de constituer des instruments utiles.
- La collecte, la tenue à jour et l'analyse de données sur les crimes commis dans les camps de réfugiés. Certains participants ont émis l'opinion d'après laquelle on ne concordait pas suffisamment d'attention à la tenue et à la diffusion de statistiques sur les combattants démobilisés étaient réintégrés dans les camps de réfugiés, une éducation divers crimes commis dans les camps. Ces informations pourraient accroître la compréhension de la nature des menaces qui se présentent dans les camps de réfugiés, contribuer à une meilleure planification de la sécurité et, peut-être, renforcer le soutien international au financement d'éléments relatifs à la sécurité des camps de réfugiés.

III. INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DANS LA PLANIFICATION DES CAMPS DE RÉFUGIÉS

Dans certains cas, les personnes revendiquant le statut de réfugiés pourraient être parties prenantes de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre. Dans ces cas, on a estimé que la communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que les Plusieurs facteurs sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'élaboration de stratégies visant la sécurité des camps de réfugiés. Les participants à l'atelier ont estimé que d'abord et avant tout, il était nécessaire de veiller à la clarté du mandat adopté, qu'on mette à l'avance un processus en place reprenant les préoccupations majeures des systèmes adéquat en vue de la mise en commun et de l'évaluation des informations combattants dans les camps de réfugiés, y compris leur mise à l'écart, leur désarmement, leur démobilisation et leur réinsertion (DD et R). Bien que la Le mandat de séparation des combattants des non-combattants soit essentielle à la sécurité des véritables réfugiés et à la préservation du caractère neutre et civil des camps, tous les Dans les parties ont convenu qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de séparation de combattants et de non-combattants dans les camps de réfugiés. La séparation de combattants et de non-combattants doit se faire le plus tôt possible et aussi loin des camps que possible (par exemple, dans la zone frontalière, ou les réfugiés doivent passer la frontière avant d'être accueillis). Dans la définir une zone frontalière, ou les réfugiés doivent passer la frontière avant d'être accueillis). Dans la circonstances où certaines personnes armées sont en quête de soutien de la paix et pour sortir d'un camp de réfugiés, le mandat doit être soigneusement réfléchi et suffisamment vigoureux pour permettre d'attirer l'attention sur la préservation des familles vulnérables. Il se peut que le mandat sera lié à une certaine séparation ou moment où on se propose de démanteler les factions armées. d'émettre le mandat doit être disposé à le réviser en fonction des développements survenus dans le conflit en cours ou sur le plan des conditions de vie des réfugiés.